Laurent Echeverria
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

AEK GAU ESKOLAK

Marengo Karrika 22
64100 BAIONA

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30/09/2020

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon
64600 Anglet
Tél. : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71
l.echeverria@cleea.fr

Laurent Echeverria
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AEK relatifs à l'exercice clos le 30/09/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon
64600 Anglet
Tél. : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71
l.echeverria@cleea.fr

LE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Ces appréciations ont porté spécifiquement sur la cohérence d'ensemble des comptes présentés par le Président et plus précisément sur :

- la perception et l'utilisation des subventions
- le contrôle interne relatif aux procédures de trésorerie

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels mis à disposition aux adhérents.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

IE

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

IE

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Anglet,
Le 8 janvier 2021
En trois exemplaires originaux

L. ECHEVERRIA
Commissaire aux Comptes

BILAN SYNTHETIQUE

AEK GAU ESKOLAK
Edition du : 01/10/2019 au 30/09/2020 Hors brouillard Hors simulation
Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N	Exercice
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net		net	N-1 net
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	140 750	128 376	12 374	12 953	- Réserve légale		
Immobilisations financières	24 117		24 117	22 617	- Réserves réglementées		
TOTAL I	**164 867**	**128 376**	**36 491**	**35 570**	- Autres	363 957	310 649
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau		
Marchandises					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(15 008)	53 319
Avances et acomptes versés sur commandes	700		700	700	Subventions d'investissement		
					Provisions réglementées		
					TOTAL I	**348 959**	**363 967**
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	85 503	99 932
Clients et comptes rattachés	153 134		153 134	238 110	Dettes		
Autres	196 128		196 128	181 691	Emprunts et dettes assimilées	246 000	4 038
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes	380	380
Disponibilités (autres que caisse)	788 208		788 208	458 964	Fournisseurs et comptes rattachés	67 870	37 927
Caisse	6 752		6 752	7 315	Autres	212 839	196 677
TOTAL II	**1 144 921**		**1 144 921**	**886 781**	**TOTAL III**	**527 088**	**239 022**
Charges constatées d'avance (III)	4 391		4 391	4 748	Produits constatés d'avance (IV)	224 252	224 177
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**1 314 179**	**128 376**	**1 185 803**	**927 099**	**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)**	**1 185 803**	**927 099**

1E

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

AEK GAU ESKOLAK
Edition du : 01/10/2019 au 30/09/2020 Hors brouillard Hors simulation
Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	729 201	985 187
Achats d'approvisionnement	23 466	10 356	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	227 244	307 404	Subventions d'exploitation	667 213	685 225
Impôts, taxes et versements assimilés	88 641	121 774	Autres produits	143 097	303 409
Rémunération du personnel	916 904	1 077 148	PRODUITS FINANCIERS	32 980	21 891
Charges sociales	230 596	303 437			
Dotations aux amortissements	7 396	8 761			
Dotations aux provisions	85 503	99 932			
Autres charges	705	26 951			
CHARGES FINANCIERES	9	63			
TOTAL (I)	**1 580 464**	**1 955 826**	**TOTAL (I)**	**1 572 490**	**1 995 712**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	18 057	21 725	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	15 523	38 157
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	4 500	3 000			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**1 603 021**	**1 980 550**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II)**	**1 588 013**	**2 033 869**
BENEFICE OU PERTE	(15 008)	53 319			
TOTAL GENERAL	**1 588 013**	**2 033 869**	**TOTAL GENERAL**	**1 588 013**	**2 033 869**

1E

aek

ANNEXE

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020 Aux comptes annuels présentée en €

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2020 a une durée de 12 mois
L'exercice précédent clos le 30/09/2019 avait une durée de 12 mois

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 185 803 €

Le résultat net comptable est une perte de 15 008 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10 janvier 2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du traitement de la subvention attribuée par l'Office Public de la Langue Basque Euskara, celle-ci étant maintenant attribuée en totalité pour l'exercice en cours.
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes, de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance,l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

IC

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 - Actif immobilisé les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

2.1.1 - Immobilisations brutes = 164 867 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	133 933	6 817		140 750
Immobilisations financières	22 617	1 500		24 117
TOTAL	156 550	8 317		164 867

2.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 120 291 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	120 980	7 396		128 376
TOTAL	120 980	7 396		128 376

2.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Constructions	11 844	8 085	3 759	
Bulego materiala	112 676	105 073	7 603	
Altzariak	16 230	15 218	1 012	
Immobilisations financières	24 117		24 117	
TOTAL	164 867	128 376	36 491	

2.1.4 - Etat des créances = 891 529 €

Etat des créances	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	36 491		36 491
Actif circulant & charges d'avance	1 149 312	1 149 312	
TOTAL	1 185 803	1 149 312	36 491

3 -NOTES SUR LE BILAN PASSIF

La provision de 85 503 € concerne les indemnités de fin de carrière.

3.1 -Etat des dettes = 751 340 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	246 000	20 500	225 500	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	68 250	68 250		
Dettes fiscales & sociales	210 754	210 754		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 084	2 084		
Produits constatés d'avance	224 252	224 252		
TOTAL	751 340	525 840	225 500	

Le PGE de 246 000€ sera souscrit en date du mois de mai 2021 sur une durée de 5 ans, soit une mensualité de 4 100€ par mois en capital.
Le montant du capital à rembourser à moins d'un an de mai à septembre 2021, soit 5mois, sera de 5 X 4100 pour un total de 20 500€, le reste de la dette sera de la dette de 1 à 5 ans pour un total de 225 500€.

3.2 -Charges à payer par postes du bilan = 527 088 €

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. De crédit	246 000
Avances et acomptes	380
Fournisseurs	67 870
ettes fiscales et sociales	210 754
Autres dettes	2 084
TOTAL	527 088

3.3 -Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	224 252
TOTAL	224 252

Les produits constatés d'avance correspondent à la part de subvention attribuée pour le 4ème trimestre 2020 et à une prestation qui débute en novembre 2020.

1E

4 -DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'ndépendance des exercices.

4.1 – Charges à payer = 162 264 €

Charges à payer	Montant
Dettes fourniseurs et comptes rattachés :	
Fourn factures non parvenues (408100)	7 727
Dettes fiscales et sociales	
Pers congés à payer (428200)	103 279
Autres charges à payer (438200)	36 542
AGEFIPH	3 167
Taxe Habitation	7 049
IS	4 500
TOTAL	162 264

4.2 – Charges constatées d'avance = 4 391 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	4 391
TOTAL	4 391

5- NOTES SUR LA SITUATION LIEE AU COVID

La crise sanitaire a permis à notre association de souscrire un prêt garanti par l'état pour un montant de 246 000 euros.
Elle nous a obligé a réorganiser notre enseignement.
Nous avons, à compter de fin mars – début avril, proposé des cours en ligne afin de continuer nos formations de la langue basque.
Lors de la fin du premier confinement mi-mai, il nous a fallu nous soumettre aux obligations administratives, gestes barrières préconisés par le gouvernement.
Cela s'est traduit par des achats liés à ces obligations : achats de masques, gel hydroalcoolique, produits de nettoyage, mise en place de protocoles pour respecter les règles d'hygiène imposées par cette crise sanitaire.

1E

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications / périodes Durée de l'exercice	**30/09/20 12 mois**	**30/09/19 12 mois**	**30/09/2018 12 mois**	**30/09/2017 12 mois**	**30/09/2016 12 mois**
I- Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social					
II– Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	729 201	985 187	873 560	942 112	793 670
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-15 008	53 319	63 492	66 090	30 566
b) Bénéfices après impôts, amortissements & provisions	-15 008	53 319	63 492	66 090	30 566
III- Personnel					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	916 904	1 077 148	881 046	910 911	860 581
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, Œuvres sociales...)	230 596	303 437	295 102	248 481	243 506

IE

aek

ANNEXE

Période du 01/10/2019 au 30/09/2020 Aux comptes annuels présentée en €

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par AEK	Cautions et avals donnés par AEK	C.A. HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par AEK dans l'ex.
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)	21 000	104 230	100					612 908	58 615	30 000

IE